



DELIBERATION n° 16 - 2018

En date du 10 Avril 2018

Portant sur l'adoption des statuts du SPIC (service public industriel et commercial) en charge des aménagements commerciaux soumis au régime de TVA

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 10 Avril 2018 à 20H00 selon convocation en date du 04 Avril 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, M. Sébastien PEAUDECERF étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoins.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, SANCHEZ Marie Hélène, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

THIBAUD-GUILLON Claude pouvoir à PAGE Stéphane

GAILLARD André pouvoir à SIMON Patrick

Absent excusé :

LACORRE Séverine, VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		21
Vote contre		0
Abstentions		0

Par délibération (n°67-2017) en date du 03 Octobre 2017 le conseil municipal a donné son accord à la création d'un budget annexe (délibération 87-2017 du 13 Décembre 2017) pour la construction et la gestion des bâtiments à usage commerciaux.

M. le maire propose aujourd'hui au conseil municipal d'adopter les statuts de l'établissement (SPIC) en charge des investissements et de la gestion des bâtiments commerciaux de la commune et de nommer les administrateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- D'adopter les statuts du SPIC de Saint Just le Martel figurant en annexe de la présente délibération.
- De désigner comme administrateurs pour la durée du mandat en cours, M. Garestier Joël, M. Garcia Jean-Luc, M. Glandus Bernard, Mme Aupetit-Berthelemot Christelle et M. Page Stéphane.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 10 Avril 2018

Pour le Maire le 1^{er} adjoint,

Philippe Henry

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

- Publié le

Transmis en préfecture le 17 Avril 2018